

Réunion du 15 mai 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2017/204 - 73040 - Autres opérations pour l'aide à la pierre PDALHPD- Dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent (DDELIND)- Proposition d'attribution de subvention à des associations pour l'accompagnement des ménages

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide du renouvellement à partir du 1er janvier 2017 pour un an, de l'action d'accompagnement des ménages dans le cadre du Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre ou Non-Décent (DDELIND) et d'attribuer les subventions suivantes :

- une subvention maximale de 6 840 € à la Confédération Nationale du Logement du Bas-Rhin pour une intervention auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire en situation avérée de non-décence de son habitat ;
- une subvention maximale de 6 840 € à l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire en situation avérée de non-décence de son habitat ;
- une subvention de 6000 € à l'association AVA habitat et nomadisme pour le financement d'un poste d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à destination des propriétaires occupants très modestes.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions d'attribution à conclure entre le Département et, respectivement, la Confédération Nationale du Logement du Bas-Rhin et l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles, et autorise son président à signer les conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170515-lmc1108857-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/05/17